



Communiqué – 20 octobre 2015

Sûreté dans les transports publics : des avancées significatives

L'UTP et le ministère de l'Intérieur signent une convention cadre destinée à accentuer la coopération entre les opérateurs de transport public, la police et la gendarmerie. Outre cette signature dont elle se félicite, l'UTP salue la proposition de loi du député Gilles Savary qui s'inscrit dans la dynamique des travaux menés par l'UTP et les services des ministères de l'Intérieur et des Transports.

Lors du comité national de sécurité dans les transports en commun organisé le 19 octobre, le président de l'UTP, Jean-Pierre Farandou et le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve ont signé, en présence du secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies, une convention cadre entre l'UTP, la direction générale de la police nationale et la direction générale de la gendarmerie nationale.

Destiné à accroître encore davantage la sûreté dans le transport public de voyageurs, ce texte précise les missions des différents acteurs et définit leurs modalités de coopération pour améliorer la lutte contre l'insécurité.

Cette convention prévoit ainsi :

- des sessions de sensibilisation aux problématiques rencontrées par les différents acteurs pour une meilleure connaissance des préoccupations de chacun ;
- des échanges d'informations entre les opérateurs de transport, les services de Police Nationale et de Gendarmerie Nationale sur le terrain pour disposer du même niveau de connaissances ;
- des actions communes quotidiennes : présence sur les lignes, opérations communes de sécurisation, assistance lors de certaines opérations de contrôle des titres de transport, ... ;
- des actions communes ponctuelles lors de manifestations culturelles, sportives, etc.

Cette convention cadre nationale a vocation à être déclinée dans les réseaux de transport urbain et l'UTP invite ses adhérents à signer une convention locale adaptée à leurs spécificités.

L'UTP se félicite de la signature de cette convention cadre, fruit du travail mené avec les ministères de l'Intérieur et des Transport. De même, elle salue la proposition de loi déposée début octobre 2015 par le député Gilles Savary qui poursuit la dynamique initiée par les services des ministères en matière de lutte contre l'insécurité et contre la fraude.

Cette proposition de texte répond en effet à un grand nombre de problématiques rencontrées par les opérateurs de transport public de voyageurs. Ce projet propose notamment deux mesures que l'UTP estime essentielles:

- abaisser le nombre de contraventions caractérisant le délit de fraude d'habitude et ce, pour envoyer un message fort et important montrant que la fraude systématique n'est pas tolérable ;
- fiabiliser les adresses des contrevenants pour mieux caractériser le délit de fraude d'habitude et améliorer le taux de recouvrement des contraventions tant par l'opérateur que par le Trésor public.

L'UTP propose de compléter ce texte avec deux autres mesures importantes :

- prolonger le délai de recouvrement des contraventions par les opérateurs de deux à quatre mois pour permettre de fiabiliser au mieux les adresses, et ce faisant, d'améliorer le taux de recouvrement ;
- simplifier l'assermentation et l'agrément des salariés des opérateurs pour faciliter la lutte contre la fraude.

Contacts UTP

- Claude Faucher, Délégué général : 01 48 74 73 67
- Benoit Juery, Directeur des Affaires sociales : 01 48 74 78 28
- Dominique Fèvre, Directrice, Valorisation et Communication : 01 48 74 73 46

L'Union des Transports Publics et ferroviaires (UTP) est l'organisation professionnelle regroupant les entreprises de transport public, les entreprises ferroviaires (fret et voyageurs) et les gestionnaires d'infrastructure en France. Elle représente la profession et défend les intérêts collectifs de ses adhérents auprès des institutions françaises et européennes. L'UTP représente plus de 160 entreprises de transport urbain réparties sur le territoire français. Depuis janvier 2013, l'UTP accueille également des gestionnaires d'infrastructure (Eurotunnel, Lisea, SNCF Réseau) et incarne l'unité de la branche ferroviaire.

17 rue d'Anjou - 75008 Paris
tél : +33 (0)1 48 74 73 70 - e-mail : communication@utp.fr
www.utp.fr

